



La reconnaissance de dettes : quelles limites? credirec

Par **isis75**, le **25/04/2011** à **00:50**

Bonjour,rrnrnPour faire simple, voici la situation : j'ai été contacté par Credirec pour un pour une demande de remboursement d'un crédit qui date de 2008. J'ai 26 ans, vis chez mes parents. Suite aux appels incessants et menaces de passage d'huissier etc..je ne dormais plus la nuit, au bord de la dépression. Mon père me voyant de plus en plus mal, a fini par envoyer les 10 chèques sans mon consentement.(me la dit qu'une semaine après pour me calmer). Cependant, deux mois sont passés et aucun retrait.rrnrnLes appels incessants et menaçant ont donc repris il y a peu. Décidant de ne plus communiqué avec eux, je ne comprends pas pourquoi ils insistent et ce qu'ils veulent de plus. rnrnMon père n'étant pas garant de ce crédit. Est-ce que cette société ne désire t-elle pas uniquement avoir les chèques à mon nom car dans ce cas, cela confirmerai bien ma reconnaissance de dettes?? rnrnMon père peut-il se retourner contre eux pour extorsion de fonds, dans le cas où il a céder à la pression que cette société faisait sur moi?rrnrnJe suis complètement choqué par la façon de faire de cette société? J'étais complètement ignorant et c'est en faisant des recherches sur internet que j'en sais plus sur cette société.

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **01:31**

Quel type de crédit ?

Par **isis75**, le **02/05/2011** à **07:11**

Bonjour, rnrnIl s'agit d'un prêt étudiant, sans garant. rnC'est pour cela que je me pose des questions sur les pressions et menaces rnd'envoyer un huissier chez moi c'est à dire chez mes parents...mais pour le moment plus de nouvelles. est-ce que je dois m'inquiéter encore?